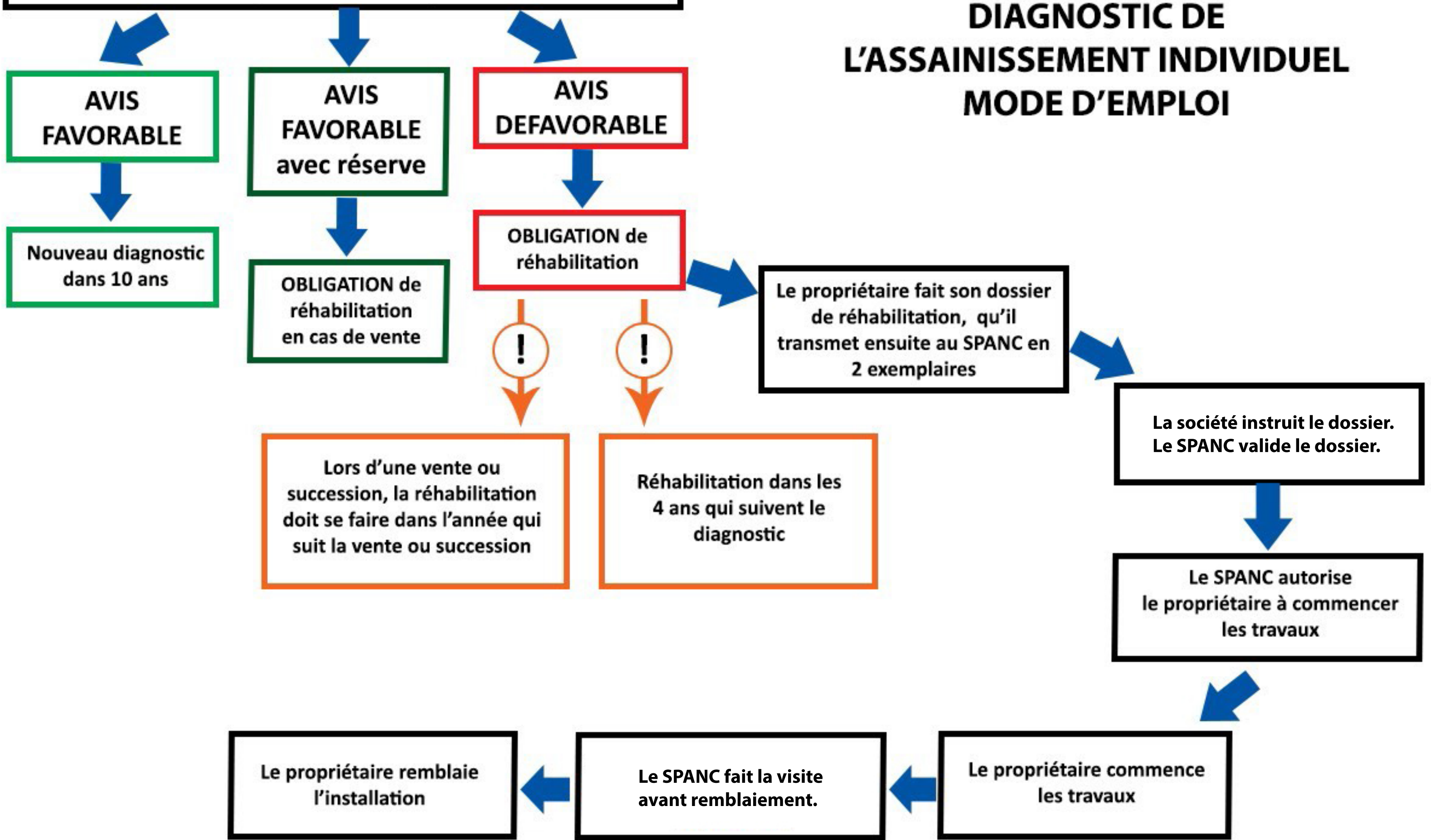


DIAGNOSTIC : Le propriétaire contacte la société choisie par la mairie pour faire les diagnostics et instruire les dossiers de réhabilitation pour prendre rendez-vous.



DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL MODE D'EMPLOI

SPANC = Service Public d'Assainissement Non-Collectif (géré par la mairie)